



Le 26 janvier 2015

Compte-rendu synthétique * de la séance du conseil municipal de DOMMARTIN

**Une copie de ce procès verbal de séance, reprenant l'intégralité des décisions municipales, est communicable à toute personne présentant une demande écrite à l'attention de Monsieur le Maire de Dommartin.*

L'an DEUX MILLE QUINZE

Le 19 janvier à vingt heure trente

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence de JEAN-PIERRE GUILLOT, Maire.

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : mardi 13 janvier 2015

Affichage Mairie : mardi 13 janvier 201

Nombre de conseillers	En exercice	23
	Présents	18
	Votants	23

PRESENTS : MM GUILLOT Jean Pierre, Mme DUVERNOIS Mireille, M.ROMAND Alain Mme CESAR Murielle, ¹M.THIVILLIER Alain, Mme LAVET Catherine, M.QUINCY Vincent, , M. de La TEYSSONNIERE Hervé, M. BADEL Jean Charles, Mme BARBET Janique, M. ROUX Jérémy, Mme PINEDO Léonor, M. EVAUX Denis, Mme LAPALUD Sylvie, M. DREVET Jean Nicolas, Mme TOURNIER Béatrice, Mme PIERA Josiane , M. BERRAT Jean Louis,.

ABSENTS EXCUSES : Mme SARZIER Laurence a donné pouvoir à Mme LAPALUS
Mme ROSAT Aurélie a donné pouvoir à Mme DUVERNOIS
Mme VIVOT Laetitia a donné pouvoir à Mme LAVET
M. COLDEFY Jean a donné pouvoir à Mme TOURNIER
M. MABILON Robert a donné pouvoir à Mr BERRAT

SECRETAIRE : M. ROUX Jérémy

*Approbation Compte Rendu de la séance du lundi 1 er décembre 2014.

Approuvé à l'unanimité.

I - Désignation du secrétaire de Séance.

Monsieur Jérémy ROUX est désigné.

II- Informations sur les décisions municipales, prises dans le cadre de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales (en euros TTC)

N°01-2015	Acquisition 2 armoires frigorifiques Salle Polyvalente	METRO	16/12/2014	1860.00
-----------	--	-------	------------	---------

AFFAIRES GENERALES - RESSOURCES HUMAINES

1- Lancement consultation délégation maîtrise d'ouvrage

Rapporteur : Jean Charles BADEL

Suite à l'intervention de la SEMCODA et dans l'attente d'une rencontre avec le service des domaines. La phase étude de faisabilité est terminée, et la commune poursuit en parallèle sa réflexion concernant la réhabilitation et l'aménagement de la Ferme du Prost.

L'original de ce document est affiché en mairie à compter de la date de rédaction indiquée sur le procès verbal de séance et consultable sur le site internet contact@mairiedommartin.fr



Le 26 janvier 2015

Pour cela il est demandé aux Conseillers Municipaux de bien vouloir maintenant autoriser le lancement d'une consultation concernant la délégation de maîtrise d'ouvrage qu'il est envisagé de mettre en place.

Monsieur Jean Charles BADEL précise que le projet se déroulera en deux volets : un premier volet concernant l'accession sociale à la Propriété et un deuxième volet : mise au volet ARRAPED.

Le projet va être fait en maîtrise d'ouvrage, il s'agit d'une opération qui a un coût, c'est pourquoi il est envisagé une maîtrise d'ouvrage déléguée.

Les marges habituellement pratiquées se situent entre 3 e 5 % du montant des travaux.

Le mandat de maîtrise d'ouvrage consiste à confier au mandataire choisi toutes les formalités liées au marché. La commune gardera le pouvoir décisionnaire.

Madame Béatrice TOURNIER demande si les bâtiments de la Ferme du Prost sont classés. Monsieur Hervé DE LA TEYSSONNIERE précise qu'elle est inscrite dans les bâtiments remarquables.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Conseiller Municipal,
A l'unanimité,**

- **Autorise** Monsieur le Maire à lancer la consultation par procédure adaptée pour la délégation de maîtrise d'ouvrage de la ferme du Prost et d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant

2 -Autorisation signature avenants marchés publics :

Rapporteur : Alain THIVILLIER

a- Assurances Communales - avenants au 01-01-2015

La commune avait contracté un marché avec deux sociétés d'assurances GROUPAMA et la SMACL, ces marchés ont pris fin le 31.12.2014.

Compte tenu des contraintes liées à la livraison de l'extension du local technique et à la réflexion engagée sur les assurances liées au personnel et notamment la mise en place d'une participation sur la complémentaire santé et/ou la prévoyance, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature d'un avenant prolongeant de 6 mois les conditions actuelles.

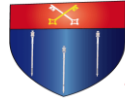
b- Ménage dans les bâtiments communaux

La municipalité travaille actuellement avec la société AKESA (ex ALB) concernant les prestations de ménage dans les bâtiments municipaux, mairie, école, salle polyvalente et Associatives. Compte tenu des différentes remarques des associations et de la Directrice de l'Ecole (nouvelle organisation suite à la mise en place des TAP), la commune réfléchit à de nouveaux créneaux de ménage pour les trois prochaines années. Afin de finaliser son cahier des charges, il est demandé aux Conseillers de bien vouloir approuver la mise en place d'un avenant.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur l'Adjoint,
A l'unanimité,**

- **Autorise** la signature de deux avenants à compter du 1^{er} janvier 2015 pour une durée de 6 mois

L'original de ce document est affiché en mairie à compter de la date de rédaction indiquée sur le procès verbal de séance et consultable sur le site internet contact@mairiedommartin.fr



Le 26 janvier 2015

- **Dit** que ces avenants seront mis en place sous conditions d'appels publics à la concurrence des deux procédures de marchés concernées.
- **Charge** le Maire de l'exécution de la présente décision

Monsieur Alain THIVILLIER précise que les Salles Communales école et associatives connaissent une hausse de fréquentation, c'est pourquoi, il est également nécessaire de remettre à jour les fréquences de nettoyage des locaux.

3-Autorisation lancement consultations :

Rapporteur : Alain THIVILLIER

Suite à la présentation du point précédent, il est demandé aux Conseillers de bien vouloir approuver le lancement de la procédure d'appels d'offres concernant le marché d'assurances ainsi que pour le ménage des bâtiments communaux.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur l'Adjoint,
A l'unanimité,**

- **Autorise** Monsieur le Maire à lancer d'avis d'appel public à la concurrence pour deux marchés cités ci-dessus
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision

4-Autorisation signature convention CFA

Rapporteur : Alain THIVILLIER

Un des agents de la commune a sollicité la commune afin de réaliser un Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS), cette formation permettra à la commune d'avoir un deuxième agent susceptible de prendre en charge des fonctions de direction et de bénéficier d'une spécificité plus particulière sur ses temps d'animation, puisque l'agent sera diplômé à l'issue de son cursus.

Cette formation se déroule sur deux ans environ et le coût pour la commune est de 1000.00 euros par an/agent.

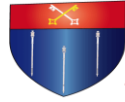
Il est demandé aux Conseillers de bien vouloir approuver la signature de la convention CFA (UCPA Vienne).

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur l'Adjoint,
A l'unanimité,**

- **Autorise** Monsieur le Maire à mettre en place le contrat d'apprentissage de l'agent d'animation des Temps Périscolaires
- **Dit** que les crédits seront inscrits au Budget Communal en section fonctionnement pour les années 2015.2016

5- Avenant convention service assistance juridique :

Rapporteur : Alain THIVILLIER



Le 26 janvier 2015

Lors de sa séance du 02 octobre 2015, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a délibéré sur les tarifications des services assistance juridique, prévention, conditions de travail et médecine préventive pour l'année 2015. Suite aux contraintes financières qui affectent aujourd'hui l'ensemble des collectivités, les évolutions de ces tarifs pour l'année 2015 ont pu être contenues et les quelques augmentations ayant dû être réalisées pour prendre en compte l'évolution de la réalité des coûts des services sont très limitées pour cette nouvelle année.

Il est proposé aux membres du Conseil de bien vouloir approuver l'avenant financier lié à l'assistance mission juridique.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur l'Adjoint,
A l'unanimité,**

- **Approuve** le projet de bail présenté en Conseil Municipal du jour et validé au dernier conseil d'administration du groupement d'habitation des propriétaires de la Pastorale.
 - **Fixe** le loyer révisable annuellement à **700.00** euros.
 - **Dit** que l'acte sera rédigé par Maître ZINOPOULOS 69210 L'ARBRESLE.
 - **Mandate** le Maire pour signer tous les documents se rapportant à cette affaire.
-
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'assistance juridique du Centre de Gestion
 - **Autorise** Monsieur le Maire à faire appel à l'assistance du service juridique et à ses différentes prestations lorsque nécessaire

6-Autorisation mise en place dispositif participation citoyenne :

Rapporteur : Jean Pierre GUILLOT

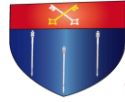
Suite à plusieurs demandes de Dommartinois et après proposition des services de Gendarmerie, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la mise en place du programme de participation citoyenne sur la commune de Dommartin :

La « participation citoyenne » est un dispositif qui s'appuie sur la vigilance de voisins d'un même quartier pour lutter contre la délinquance, et en premier lieu les cambriolages.

Avec lui, les citoyens manifestent leur esprit de responsabilité en étant attentifs aux faits inhabituels et à leur propre sécurité. Attentifs à ce qui se passe dans la rue ou aux abords, mais en aucun cas chez le particulier (il ne s'agit pas de « surveiller » son voisin !). Dans chaque quartier, le dispositif s'appuie sur un tissu de personnes volontaires et de confiance, clairement identifiées. Ces référents sont le relais entre les habitants, le maire et la gendarmerie. Un échange d'informations peut alors s'installer. Ainsi, dès qu'ils ont connaissance d'un fait suspect, les référents en informent la Gendarmerie ou la Police municipale et ces derniers interviennent systématiquement.

Cela permet ainsi aux gendarmes de gagner un temps précieux et d'être plus réactifs et plus efficaces dans la résolution des enquêtes.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
A l'unanimité,**



Le 26 janvier 2015

- **Approuve** le projet pilote de participation citoyenne tel que présenté lors du Conseil Municipal par le Lieutenant et l'Adjudant Chef porteurs du projet à la Gendarmerie de Dardilly.
- **Valide** la poursuite du Protocole sur la commune de Dommartin avec la mise en place d'une convention entre la Commune et l'Etat.
- **Dit** que les administrés Dommartinois seront régulièrement informés sur ce dispositif lors de réunions publiques.

FINANCES:

7- Encaissement produits amendes de police :

Rapporteur : Alain ROMAND

Lors de son conseil municipal du 25 février 2014, la commune a déposé une demande d'aide au Conseil Général au titre de la répartition du produit des amendes de police et ce, Dans le cadre de la convention ATESAT 2014, afin de solliciter la subvention « amendes de polices » du Conseil Général, il est proposé aux membres du conseil de bien vouloir approuver le projet de création d'un cheminement piétons Chemin de la Muselière pour un montant de 4 665.00 euros HT.

Il est demandé aux Conseillers d'adopter ce montant et de valider cette décision.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur l'Adjoint,
A l'unanimité,

- **Accepte** la rétrocession du produit des amendes de police concernant le projet « création d'un accès piétons chemin de la Muselière » pour un montant de 4 665.00 euros HT.
- **Autorise** Monsieur le Maire à inscrire cette somme au budget communal, en recettes à la section investissement.

8- Assistance Maintenance Suivi Informatique :

Rapporteur : Mireille DUVERNOIS

La commune de Dommartin doit renouveler son contrat d'infogérance informatique pour les postes mairie et école : 20 postes environ, 2 serveurs.

Il est proposé aux conseillers de bien vouloir reconduire le contrat actuel de la société Diagonal' pour un montant de 11 515.00 euros HT.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame l'Adjointe,
A l'unanimité,

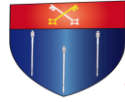
- **Valide** le contrat présenté pour un montant de 11 515.00 euros HT
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ce contrat pour une durée d'un an
- **Dit** que les dépenses seront inscrites en section fonctionnement du budget communal 2015.

9-Autorisation signature convention Brigades Vertes

Rapporteur : Alain ROMAND

L'année 2015 sera marquée par des changements institutionnels, avec la création du Nouveau Département du Rhône et de la Métropole de Lyon.

L'original de ce document est affiché en mairie à compter de la date de rédaction indiquée sur le procès verbal de séance et consultable sur le site internet contact@mairiedommartin.fr



Le 26 janvier 2015

Dans ce contexte, l'association Rhône Insertion Environnement poursuivra, sur le même mode de fonctionnement, sa participation à la mise en œuvre d'actions d'insertion au profit des bénéficiaires du RSA.

Les conseillers sont priés de bien vouloir autoriser la signature du contrat d'offre de services du dispositif Brigades Vertes 2015.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur l'Adjoint,
A l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de l'association Rhône Insertion Environnement
- **Dit** que les dépenses seront inscrites en section fonctionnement du budget communal 2015.

10-Protocole de mission architecture et urbaine, CAUE
Rapporteur : Alain ROMAND

Le Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement a pour mission de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement sur le territoire du département du Rhône. Les collectivités locales (communes et communauté de communes) administrations, établissements publics locaux peuvent le consulter pour leurs projets et faire appel aux compétences de conseillers, architectes et urbanistes.

Cette mission s'adresse aux maîtres d'ouvrages publics, elle prépare en amont les conditions de chaque projet. Dégagées d'intérêts économiques ou professionnels, les préconisations sont une aide à la décision pour des actions aux diverses échelles des territoires, laissant le maître d'ouvrage libre de ses choix.

Compte tenu des projets en cours de réalisation sur la commune, les services du CAUE ont été sollicités afin de répondre à une mission de conseil sur l'année 2015.

Après consultation du projet de protocole de mission joint à l'ordre du jour,

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur l'Adjoint,
A l'unanimité,

- **Autorise** la signature du protocole pour l'année 2015.
- **Approuve** le versement de 4200.00 euros relatifs à une mission d'assistance évaluée à 8 jours de mission.
- **Dit** que la dépense sera inscrite au budget communal 2015 section investissement

11-Bail La pastorale
Rapporteur : Jean Pierre GUILLOT

Lors de son conseil municipal en date du 14/04/2014 le conseil municipal a délégué plusieurs points de gestion quotidienne dont notamment le point 3 relatif à la conclusion et au louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.

C'est pourquoi, suite à la lecture du projet de bail ci-joint,

Le Conseil Municipal,

L'original de ce document est affiché en mairie à compter de la date de rédaction indiquée sur le procès verbal de séance et consultable sur le site internet contact@mairiedommartin.fr



Le 26 janvier 2015

**Où l'exposé de Monsieur le Maire
A l'unanimité,**

- **Approuve** le projet de bail présenté en Conseil Municipal du jour et validé au dernier conseil d'administration du groupement d'habitation des propriétaires de la Pastorale.
- **Fixe** le loyer révisable annuellement à **700.00** euros.
- **Dit** que l'acte sera rédigé par Maître ZINOPOULOS 69210 L'ARBRESLE.
- **Mandate** le Maire pour signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

12- Occupation exceptionnelle du Domaine Public

Rapporteur : Mireille DUVERNOIS

Dans le cadre de son pouvoir de gestion du domaine public, le maire réglemente les conditions d'utilisation privative du domaine public. Par une délibération du 4 mai 2007 la commune a mis en place les conditions et le montant des redevances concernant les terrasses couvertes et ouvertes ainsi que pour les marchands ambulants.

Cette délibération prévoyait l'occupation du domaine public annuelle ou mensuelle. Suite à de nombreuses demandes, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir mettre en place une tarification réactualisée et liée à une occupation du domaine public exceptionnelle afin de satisfaire aux ventes de marchands ambulants telles que :

Vente de Chrysanthèmes (Toussaint) ou vente d'huîtres (Festivités de fin d'année).

1 - Occupations uniques et temporaires (elles feront l'objet d'une demande d'autorisation préalable en mairie qui sera le cas échéant soumise à la signature d'un arrêté municipal réglementant la vente).

- 5 mètres linéaires : 20 euros/jour
- Jusqu'à 10 mètres linéaires : 30 euros/jour

2- Occupation mensuelle type camion pizza (sur autorisation du maire)

- 40 euros par mois pour une occupation par semaine.

Ces prix pourront être révisables annuellement.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame l'Adjointe,
A l'unanimité,**

- **Autorise** la mise en place d'une nouvelle tarification pour une occupation temporaire d'une journée à titre exceptionnel.
- **Valide** les tarifications proposées soit :
 - 1-Occupation exceptionnelle sur autorisation de M. le Maire :**
20 euros/jour pour 5 mètres linéaires et 30 euros/jour pour 10 mètres linéaires
 - 2- Occupation exceptionnelle type camion pizza sur autorisation de M. le Maire :**
40 euros/mois pour une occupation par semaine
- **Dit** que ces prix seront révisables annuellement.
- **Charge** le régisseur de la régie concernée de bien vouloir procéder au recouvrement des sommes.

PETITE ENFANCE-ENFANCE

L'original de ce document est affiché en mairie à compter de la date de rédaction indiquée sur le procès verbal de séance et consultable sur le site internet contact@mairiedommartin.fr



Le 26 janvier 2015

13-Signature convention CAF - Projet Educatif Territorial

Rapporteur : Catherine LAVET

Suite à l'envoi du Projet Educatif Territorial concernant la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires, les services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ont adressé à la collectivité une convention qui contractualisera le fonctionnement Commune, Préfecture, Académie de Lyon et Caisse d'Allocations Familiales.

Après avoir pris connaissance de cette convention,

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame l'Adjointe,
A l'unanimité,**

- **Approuve** la convention proposée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et ce pour une durée de 3 ans.
- **Mandate** le Maire pour signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Informations et questions diverses

Nouveau Canton
Encaissements subventions Conseil Général Contrat Triennal.

Suite aux événements liés aux attentats perpétrés les 7 et 9 janvier 2015, une minute de silence est faite par l'assemblée en mémoire des victimes.

La séance est levée à 22h30.

Prochain Conseil Municipal le lundi 16 mars 2015 à 20h30.

Le Maire, Jean-Pierre GUILLOT